

Règlement du Concours MONDE ACADEMIE

Article 1

La Société Editrice du Monde, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 94 610 348,70 euros, dont le siège social est situé 80, boulevard Auguste Blanqui – 75707 Paris cedex 13, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 433 891 850 organise du 6 juin 2012 au 14 juin 2013 un concours destiné aux jeunes talents qui rêvent de journalisme intitulé « MONDE ACADEMIE ».

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 2

Ce concours est ouvert à toute personne physique âgée de 18 à 25 ans, d'expression francophone et, en cas de résidence en France autorisée à exercer une activité professionnelle sur le territoire français, titulaire ou non d'un diplôme et qui aspire à devenir journaliste, à l'exclusion des journalistes déjà titulaires de la carte de presse.

Article 3

Les candidats au concours devront déposer un dossier de candidature complet au plus tard le 15 juillet 2012 à minuit, l'horloge des serveurs du Site lemonde.fr faisant foi, sur la plateforme du concours à l'adresse <http://academie.lemonde.fr>.

Ce dossier de candidature devra comporter :

- Une photo ou un scan d'un document officiel justifiant de leur identité, ainsi que, pour les candidats résidant en France qui n'auraient pas la nationalité de l'un des états de l'Union Européenne, la photo ou le scan de leur permis de travail ou de tout autre document permettant d'attester qu'ils sont habilités à exercer une activité professionnelle sur le territoire français.
- Le formulaire en ligne complété avec obligatoirement l'adresse postale et le numéro de téléphone où le candidat peut être joint ainsi que l'accord pour la cession des droits d'auteur pour l'utilisation des travaux présentés, dûment remplie.
- Un CV filmé d' 1 minute maximum, dans lequel le candidat présente son parcours et explique pourquoi il rêve de devenir journaliste ainsi que tout élément lui paraissant utile de porter à la connaissance du jury.
- Au moins 2 travaux que chaque candidat estime publiables dans le quotidien Le Monde ou sur le site Internet lemonde.fr qui répondent aux caractéristiques ci-après énoncées.

Sont acceptés : les articles (enquête et reportage), les dessins de presse, les BD reportage, les séries de photos légendées, les vidéos, les infographies animées, les webdocumentaires.

Le candidat doit aborder des sujets et des angles qu'il estime n'avoir pas été traités dans les éditions du Monde ou les pages du site lemonde.fr, mais dont il pense qu'ils devraient l'être.

La qualité des informations, le choix, ainsi que l'originalité des sujets, la capacité à innover constitueront des critères prépondérants pour le jury.

Aucun de ces travaux ne doit avoir été publié auparavant dans la presse ou sur un support commercial : il s'agit de productions originales, essentiellement réalisées pour cette opération.

Un jury composé de journalistes du quotidien Le Monde et du site Internet lemonde.fr sélectionnera, parmi les dossiers de candidatures reçus, 68 participants, au plus tard le 10 septembre 2012.

Les candidats ainsi retenus seront avertis individuellement par e-mail ou par courrier. Leurs noms pourront être parallèlement dans le quotidien Le Monde et sur le site Internet lemonde.fr.

Article 4

4.1 Les candidats ainsi sélectionnés (ci-après dénommés les « Participants ») recevront un an d'abonnement au quotidien Le Monde et au Monde.fr et se verront offrir la possibilité de collaborer au quotidien Le Monde dans le cadre de piges ponctuelles.

Cette collaboration se fera en lien avec le Comité de pilotage du concours, composé de journalistes du quotidien Le Monde et du site Internet lemonde.fr, qui tiendra une réunion de suivi tous les 15 jours et qui sera l'interlocuteur de référence pour les Participants.

Dans ce cadre chaque Participant devra proposer au Comité de pilotage au moins 5 sujets en vue de leur publication, en plus des 2 sujets présentés dans le dossier de candidatures, entre le 10 septembre 2012 et le 13 juin 2013.

Pour pouvoir prétendre continuer à concourir, les Participants devront voir au moins deux de leurs sujets retenus par la Comité de pilotage en vue de leur publication.

Les participants devront être seuls titulaires des droits de propriété Intellectuelle sur œuvres présentées en vue de leur publications et ne pas avoir conclu de contrat avec un tiers qui ferait obstacle à leur publication. Ils devront garantir Le Monde de ce fait.

Les travaux acceptés par le Comité de pilotage seront rémunérés, dès lors qu'ils seront publiés dans le journal Le Monde ou sur le site lemonde.fr (à l'exception des notes de blog) sous forme de pige au tarif habituellement en vigueur pour le quotidien Le Monde ou le site lemonde.fr.

Conformément aux usages, le paiement de la pige emporte la cession des droits pour une première publication dans le quotidien Le Monde et le site lemonde.fr.

La Société Editrice du Monde seule responsable du contenu du journal reste totalement libre de publier ou non les textes proposés. Il en est de même pour la société le Monde Interactif concernant le contenu du site lemonde.fr.

Les articles seront publiés accompagnés de la mention spécifique « Monde Académie ».

En ce qui concerne les éventuels frais de reportage, Les Participants pourront demander leur prise en charge au Comité de pilotage. La demande devra être faite préalablement à l'engagement de la dépense. Le Comité de pilotage est libre d'accepter ou de refuser cette prise en charge.

Le Comité de pilotage fait un point sur l'avancée du concours tous les 15 jours, mis en ligne sur le site www.lemonde.fr.

4.2 Parallèlement, les Participants sélectionnés se verront dotés d'un blog à leur nom dédié à leur projet à compter du 15 septembre 2012 sur le site www.lemonde.fr qu'ils devront alimenter au moins une fois par semaine en faisant état de l'avancée de leur participation au concours par des textes, des dessins, des illustrations, des photographies et/ou des vidéos, et en particulier les productions soumises au Comité de pilotage qu'elles aient été acceptées ou non.

Chaque candidat, consent, dans l'hypothèse où son dossier de candidature serait retenu, à céder gracieusement à titre non exclusif à la Société Editrice du Monde, pour le monde entier, les droits de reproduction, de représentation et d'adaptation portant sur les éléments dont il serait l'auteur et qu'il publierait sur ledit blog aux fins de cette publication.

Chaque candidat déclare et garantit être seul titulaire des droits de propriété Intellectuelle sur lesdits éléments et par conséquent avoir seul qualité pour en céder les droits d'exploitation et ne pas avoir conclu de contrat avec un tiers qui ferait obstacle à leur publication sur le blog dédié dans les conditions susvisées.

4.3 Les Participants sélectionnés seront enfin invités à participer à 3 journées de présentation au sein des rédactions du quotidien Le Monde et du site Internet lemonde.fr, les week-ends des 06-07 octobre 2012, 12-13 janvier 2013 et 13-14 avril 2013.

En cas de difficultés financières, les Participants peuvent demander la prise en charge de frais de déplacement et d'hébergement. La demande devra être faite préalablement au Comité de pilotage qui est libre d'accepter ou de refuser cette prise en charge.

4.4 Un double collège évaluera les travaux au fur et à mesure de leur publication :

- Le collège des lecteurs du quotidien Le Monde et du site Internet lemonde.fr, à travers un vote organisé sur le site Internet lemonde.fr ou sa page Facebook
- Le collège des membres du Comité de pilotage

A la fin de la session fin mai 2013, un grand jury composé notamment des membres du comité de pilotage sélectionnera, parmi les 68 Participants, les 3 gagnants du concours Monde Académie :

Les critères pris en compte pour la désignation des gagnants seront le choix des sujets et la qualité des informations, la qualité d'écriture ou d'expression, la capacité à travailler en équipes et dans une rédaction et la marge de progression des Participants.

Les résultats seront proclamés durant une cérémonie le 3 juin 2013 et pourront être publiés dans le quotidien Le Monde et sur le site Internet lemonde.fr.

Article 5

Chacun des trois gagnants se verra offrir la possibilité de conclure un contrat de travail d'un an minimum avec l'une des sociétés du Groupe Le Monde éditant une publication de presse selon les besoins du groupe identifiés à cette date.

Article 6

Les Participants autorisent toute vérification concernant leur identité par la Société Editrice du Monde.

Ces vérifications seront effectuées dans le strict respect des dispositions légales concernant le respect de la vie privée. Toute indication d'identité, frauduleuse, fausse, mensongère, incorrecte ou inexacte entraînera la nullité de la participation au concours.

La Société Editrice du Monde se réserve la possibilité de faire état des prénoms, noms et ville de résidence des Participants puis des gagnants à des fins publicitaires ou de relations publiques dans le cadre du présent concours, sans que cela leur confère un droit à rémunération ou un avantage quelconque autre que la participation au concours et le cas échéant la dotation du concours.

Article 7

La Société Editrice du Monde ne sera pas responsable en cas de dysfonctionnement du réseau Internet et/ou des réseaux de télécommunications empêchant l'accès au site <http://academie.lemonde.fr> ou le bon déroulement du concours. Notamment, La Société Editrice du Monde ne saurait être tenue responsable d'éventuels actes de malveillance externe.

La participation à ce concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et les risques de contamination par d'éventuels virus circulants sur le réseau. Il appartient à chaque candidat de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre tout atteinte. La connexion de toute personne au site <http://academie.lemonde.fr> et la participation au concours se fait sous son entière responsabilité.

La Société Editrice du Monde ne peut en aucun cas être tenue pour responsable des dysfonctionnements techniques de la plate-forme du concours ou en cas de problème d'acheminement ou de perte des courriers électroniques.

Il en est de même pour tout problème lié à l'installation téléphonique ou informatique des candidats.

Article 8

Le présent règlement du concours est déposé à l'étude Michèle Darricau-Pecastaing et Hélène Pecastaing - huissiers de Justice Associés, 4-6, place Constantin Pecqueur – 75018 Paris.

Le règlement est consultable gratuitement sur le site Internet de l'étude Darricau-Pecastaing <http://www.etude-dp.fr> dans la rubrique jeu-concours puis Consulter les règlements des jeux-concours ou sur le site internet du concours : <http://academie.lemonde.fr>.

Le texte du règlement peut être obtenu sur simple demande écrite à l'adresse du concours : Société Editrice du Monde - Concours MONDE ACADEMIE - 80, boulevard Auguste Blanqui - 75707 Paris cedex 13.

Les frais de demande d'envoi du règlement peuvent être remboursées sur la base du prix d'un timbre au tarif lent en vigueur, sous réserve d'en faire la demande parallèlement à la demande de règlement.

Article 9

Il ne sera répondu à aucune demande écrite ou orale concernant le concours.

Si les circonstances l'exigent, la Société Editrice du Monde se réserve le droit d'écourter, de proroger, de reporter, de modifier ou d'annuler le concours à tout moment, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

Elle s'efforcera, dans toute la mesure du possible de donner une information préalable par tout moyen approprié sur ces changements.

Article 10

Le présent règlement est soumis exclusivement à la loi française.

Toute contestation relative à son interprétation ou son application devra être formulée par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse du concours : Société Editrice du Monde - Concours MONDE ACADEMIE - 80, boulevard Auguste Blanqui - 75707 Paris cedex 13 au plus tard le 24 juillet 2012.

Elle sera tranchée souverainement par la Société Editrice du Monde.

Tout litige qui ne pourrait être réglé ainsi serait soumis au Tribunaux de Paris.

Article 11

Conformément aux dispositions de la loi sur l'informatique, les fichiers et la liberté du 6 janvier 1978, les candidats au concours disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant en s'adressant à l'adresse du concours : Société Editrice du Monde - Concours MONDE ACADEMIE - 80, boulevard Auguste Blanqui - 75707 Paris cedex 13.

Fait à Paris, le 28 mai 2012

Annexe - Modèle de cession de droits

Prénom : _____

NOM : _____

Né(e) le : ___ / ___ / ___

A : _____

Demeurant : _____

Ci-après « le Candidat »

Le Candidat participe au concours MONDE ACADEMIE destinés aux jeunes talents qui rêvent de journalisme.

Du fait de sa participation à ce concours, le Candidat cède gracieusement à titre non exclusif, à la Société Editrice du Monde dont la siège est situé 80, boulevard Auguste Blanqui – 75707 Paris Cedex 13, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 433 891 850, pour le monde entier et jusqu'au 31 mars 2013, les droits d'exploitation des travaux qu'il présente à l'appui de son dossier de candidature, à savoir :

Indiquer le nombre de travaux présentés (au moins deux), la nature de chacun (article, dessin de presse, BD reportage, série de photo, vidéo, infographie animée webdocumentaire) et leur titre

En vue :

● D'une première publication dans le quotidien Le Monde et/ou sur le site Internet lemonde.fr

Et/ou

● D'une exploitation en tout ou partie dans le cadre de la promotion du concours MONDE ACADEMIE

Ainsi que le droit d'archivage de ces travaux pour toute la durée des droits de Propriété Intellectuelle y afférent.

Les droits ainsi cédés sont :

a) le droit de reproduction, qui s'entend comme le droit de fixer ou de faire fixer, de reproduire ou de faire reproduire, d'enregistrer ou de faire enregistrer, les travaux décrits ci-dessus en nombre qu'il lui plaira, en tout ou partie, de manière définitive ou temporaire, sur tout support physique, qu'il s'agisse de document papier (revue, livre, brochure, affiche notamment), de supports magnétiques (cassette, ...) ou numériques (CD, DVD, disque dur d'ordinateur, serveur informatique, ...) ou tout autre support actuel ou futur permettant de reproduire les travaux par tout procédé technique, en mode analogique ou numérique.

b) le droit de communication au public, en tout ou partie, de ces travaux auprès de tout public, par tout procédé technique, notamment par tout réseau de communication électronique, en ce compris l'Internet.

c) le droit de traduction, d'adaptation et d'arrangement de ces travaux. A cet égard, la Société Editrice du Monde se réserve le droit d'effectuer les modifications rendues nécessaires par les contraintes techniques inhérentes à la fabrication et à l'impression.

Le Candidat déclare et garantit être seul titulaire des droits ainsi cédés et par conséquent avoir seul qualité pour en céder les droits d'exploitation et ne pas avoir conclu de contrat avec un tiers qui ferait obstacle à l'exploitation de l'article concerné par la Société Editrice du Monde.

La Candidat autorise la Société Editrice du Monde à sous-céder ces droits à sa filiale Le Monde Interactif éditrice du site Internet www.lemonde.fr dans le cadre du concours MONDE ACADEMIE.

Fait à _____, le _____